

MEXIQUE

**Des violences passées sous silence
à Guadalajara**

Index AI : AMR 41/051/2004

ÉFAI

Embargo : jeudi 2 décembre 2004 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les autorités mexicaines ne peuvent ignorer les allégations d'atteintes aux droits humains dont ont été victimes certains manifestants lors du troisième Sommet Amérique latine-Caraïbes-Union européenne au mois de mai 2004 à Guadalajara. Plus de six mois après les faits, le refus délibéré des autorités de l'État du Jalisco d'assumer leurs responsabilités et d'élucider les faits survenus lors des manifestations entretient un climat d'impunité, affirme un rapport d'Amnesty International publié ce jour. Les 28 et le 29 mai 2004, plus d'une centaine de personnes ont été arrêtées dans la ville de Guadalajara alors qu'elles protestaient contre le Sommet à l'occasion de sa clôture. Le rapport d'Amnesty International fait état de violences graves commises par des agents de la police municipale et de la police de l'État au cours des manifestations et après celles-ci, y compris des tortures et des mauvais traitements infligés aux détenus.

Amnesty International estime que *« la manière dont se sont déroulées de nombreuses arrestations, les traitements infligés aux détenus, les allégations de torture et de mauvais traitements ainsi que l'absence d'enquête indépendante remettent en question les procédures pénales engagées contre les accusés »*. Amnesty International a été informée des cas de plusieurs détenus qui ont été soumis diverses formes de contrainte, aux menaces ou aux coups, pour leur faire « avouer » leur culpabilité ou les contraindre à dénoncer les auteurs présumés d'actes de violence. Aujourd'hui, 45 personnes doivent répondre de différents chefs d'accusation pour leur rôle présumé dans les violences et 15 d'entre elles sont toujours en prison. Les huit ressortissants étrangers arrêtés ont été expulsés du pays au début du mois de juin ; leur expulsion s'est accompagnée d'une interdiction du territoire d'une durée de trois ans. Amnesty International est consciente des difficultés qu'implique le maintien de l'ordre lors de la tenue d'un sommet, en particulier lorsque certains groupes provoquent des débordements. L'organisation condamne les violences envers les forces de l'ordre, mais les policiers n'en doivent pas moins pleinement respecter toutes les normes internationales en matière de droits humains, sans exception.

« Il est préoccupant de constater que plusieurs personnes ont été arrêtées postérieurement aux faits, simplement parce qu'elles avaient une tenue vestimentaire ou une apparence considérées comme suspectes. Cela va à l'encontre des normes internationales en matière de protection des libertés individuelles. »

« Il est affligeant de constater qu'à l'heure actuelle les allégations de violation des droits des détenus par des fonctionnaires chargés de l'application des lois n'ont pas fait l'objet d'une enquête exhaustive et impartiale », a déclaré Amnesty International. « Ceci démontre une fois de plus que les autorités, et particulièrement celles de plusieurs entités fédératives, persistent à ignorer leurs obligations en matière de respect des droits humains. »

Amnesty International insiste sur le devoir qui incombe à l'État mexicain de faire la lumière sur ces événements et de sanctionner les responsables. En outre, le rapport souligne l'urgence d'œuvrer pour des réformes de l'appareil judiciaire et du système de sécurité publique à tous les niveaux de l'État afin de garantir une protection réelle des droits humains et d'éviter des actes tels que ceux qui se sont produits à Guadalajara.

Contexte

Le 28 mai 2004, environ trois mille personnes participaient à des manifestations à Guadalajara, État du Jalisco. Bien que la majorité des présents ait manifesté pacifiquement, des actes de violence ont été commis par un groupe d'individus qui s'est affronté aux membres des forces de sécurité, dont plusieurs ont été blessés. Un rapport spécial de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Mexique a conclu que les forces de l'ordre de la ville de Guadalajara, celles de l'État et certains agents du Bureau du procureur général de l'État du Jalisco s'étaient rendus responsables de graves violations des droits humains au moment des arrestations et après celles-ci ; il mentionne, entre autres violences, dix-neuf cas de torture. À ce jour, les recommandations contenues dans ce rapport sont restées lettre morte. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>